

# inclure une donation au régime de la communauté

## Par tiguan, le 31/08/2011 à 15:46

bonjour, concernant une donation simple, pour un terrain que possedait mes parents, qui est une avance sur la future succession, je vaudrais integré ma donation au régime de la communauté, pour que ma femme ne soit pas désavantager.

merci de m'indiquer le tarif de la prestation bien cordialement

# Par Domil, le 31/08/2011 à 15:57

Changez votre régime matrimonial, la communauté simple ne permet pas ce que vous voulez faire.

Avez-vous des enfants (ensemble ou non) ? allez-vous en avoir ?

Pardon Domil ?!? Et que faites vous de l'art. 1405 § 2 du Code Civil ???

## Par tiguan, le 31/08/2011 à 16:15

mes parents mon donner un terrain nous allons construire dessus si je ne fait rien et que nous nous séparons je veut que le terrain elle puisse en avoir la moitier

#### Par Domil, le 31/08/2011 à 16:16

Vous ne faites que répéter la même question